



MAIRIE DE  
SAINT-AUGUSTIN  
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

COMMANDE PUBLIQUE – Marché public à procédure adaptée

**DECISION n°2023-069DEC du 31/05/2023**  
**Marchés de travaux et fournitures à procédure adaptée**  
**Réfectoire école communale – Rénovation intérieure**

Le Maire de Saint-Augustin,  
Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 juillet 2020 délégrant certains de ses pouvoirs au maire et notamment celle portant le numéro 4 lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la nécessité de prévoir la rénovation intérieure du réfectoire de l'école communale, à savoir :

- Lessivage, ponçage/rebouchage, peinture des murs et charpente apparente bois,
- Etude et aménagements acoustiques afin de réduire les nuisances sonores impactantes,
- Renouvellement des tables et chaises

DECIDE,

- De lancer une consultation auprès d'entreprises spécialisés dans le cadre d'un marché de travaux alloti de moins de 90 000 € H.T. comprenant :
  - Lot 1 : Lessivage, ponçage/rebouchage, peinture des murs et charpente apparente bois,
  - Lot 2 : Etude et aménagement acoustiques.
- De lancer une consultation auprès de fournisseurs spécialisés dans le cadre d'un marché de fournitures de moins de 40 000 € H.T. concernant :
  - L'achat de tables et chaises

Notification/publication du 01-06-2023

Le Maire,  
Gwennaëlle PROST

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE

Sous le n° 017-211703111-20230531-2023\_069DEC

Reçu le 01-06-2023

